

50 Partners Impact III
Société par actions simplifiée
au capital de 1 320 000 €
Siège social : 62 rue Jean Jacques Rousseau – 75001 Paris
941 265 308 RCS Paris

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 13 JUIN 2025

(EXTRAIT)

(...)

PREMIERE RESOLUTION

Augmentation du capital social de DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (280 000 €) par la création de DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE (280 000) actions nouvelles de numéraire ; conditions et modalités de l'émission

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président constatant que le capital social est entièrement libéré, décide d'augmenter ledit capital qui s'élève à UN MILLION TROIS CENT VINGT MILLE EUROS (1 320 000 €) divisé en UN MILLION TROIS CENT VINGT MILLE (1 320 000) actions de UN EURO (1 €) chacune de valeur nominale, entièrement libérées, d'une somme de DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (280 000 €) pour le porter à UN MILLION SIX CENT MILLE EUROS (1 600 000 €) par la création et l'émission de DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE (280 000) actions nouvelles d'un montant nominal de UN EURO (1 €) chacune correspondant à la valeur nominale de UN EURO (1 €).

Ces nouvelles actions seront intégralement libérées à la souscription par versements en numéraire.

Les nouvelles actions seront créées avec jouissance du jour de la réalisation de l'augmentation du capital ; pour le surplus, elles seront assimilées, dès leur création, aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions collectives.

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 15 juillet 2025 inclus, au siège social.

Les fonds versés à l'appui de la souscription seront déposés à la Caisse d'Epargne d'Ile de France – CAE CROISSANCES – 26/28 rue Neuve Tolbiac – 75013 Paris.

Nombre de voix pour : 1 200 000

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés ou ayant voté par correspondance.

DEUXIEME RESOLUTION

Suppression du droit préférentiel de souscription des associés anciens et attribution au profit de personnes nommément désignées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport spécial du commissaire ad hoc, le Cabinet ANCETTE & ASSOCIES nommé par l'assemblée générale du 17 avril 2025, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux associés par l'article L 225-132 du Code de Commerce et d'attribuer le droit de souscription aux DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE (280 000) actions à émettre à :

- | | |
|---|----------------|
| -FAWKES, société à responsabilité limitée au capital de 5 004 185 € dont le siège social est 2 route du Domaine – 78110 Le Vésinet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 840 752 703 RCS Versailles, représentée par son Gérant, Mikaël Aubertin, à concurrence de QUARANTE MILLE actions, ci | 40 000 actions |
| -Cléante Investissements, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 250 000 € dont le siège social est 89 rue de l'Eglise – 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 841 862 477 RCS Paris, représentée par sa Présidente, la société VAVINEL (487 845 406 RCS Paris), elle-même représentée par Son Président, Jean-Charles Morisseau, à concurrence de QUARANTE MILLE actions, ci | 40 000 actions |
| -THARONNE S.C., société civile au capital de 100 € dont le siège social est 10 B rue des Mérovingiens – 8070 Bertrange, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le n° d'immatriculation E8881, représentée par son Gérant, Benjamin Blasco, à concurrence de QUARANTE MILLE actions, ci | 40 000 actions |
| -Laure Lapostolle épouse Cardinal née le 6 mai 1986 à Suresnes (92150) de nationalité française, demeurant 28 rue des Longs Reages – 92190 Meudon, à concurrence de QUARANTE MILLE actions, ci | 40 000 actions |
| -Amandine De Souza Pereira née le 8 avril 1979 à Saint-Martin-d'Hères (38400), de nationalité française, demeurant 13 rue Bois le Vent – 75016 Paris, à concurrence de QUARANTE MILLE actions, ci | 40 000 actions |
| -Frédéric Lanoë né le 18 août 1972 à Saint-Brieuc (22000), de nationalité française, demeurant 27 T rue des Meuniers – 75012 Paris, à concurrence de QUARANTE MILLE actions, ci | 40 000 actions |

-Sandra Rey née le 7 août 1990 à Boulogne Billancourt (92100), de nationalité française, demeurant 43 rue Fessart – 92100 Boulogne Billancourt, à concurrence de QUARANTE MILLE actions, ci	40 000 actions

Soit un total de DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE (280 000) actions, ci	280 000 actions

Nombre de voix pour : 1 200 000
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés ou ayant voté par correspondance.

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs à conférer au Président à l'effet de constater la réalisation de l'augmentation de capital

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour réaliser l'augmentation de capital et, à cette fin :

- Recueillir les souscriptions et recevoir les versements de libération,
- Procéder à la clôture anticipée du délai de souscription ou proroger sa date, le cas échéant, sans pouvoir la reporter de plus d'un mois,
- Obtenir le certificat de dépôt des fonds attestant la libération et la réalisation de l'augmentation de capital,
- Constater la réalisation de l'augmentation de capital et apporter aux statuts de la société les modifications corrélatives,
- Procéder au retrait des fonds après la réalisation de l'augmentation de capital,
- Et, d'une façon générale, accomplir directement ou par mandataire, tous actes et formalités et faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter les présentes décisions et rendre définitive l'augmentation de capital décidée.

Nombre de voix pour : 1 200 000
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés ou ayant voté par correspondance.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Nombre de voix pour : 1 200 000

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés ou ayant voté par correspondance.

(...)

Pour extrait certifié conforme

Le Président

La société 50 PARTNERS GESTION

Représentée par

Jérôme Masurel

Certifié conforme

DocuSigned by:

E9FD8C5F48234AF...